



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET de 18h30 à 20h05

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / P. CATTEAU/ K. CHEDAL / N. CHEVASSON / S. GODRIE / J. MORE / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / J-J. VIGOT.

Absents excusés : M-J. JACQUIER / S. BONIN (proc : G. BRACHOTTE) / F. COTTIN (proc : N. CHEVASSON) / G. ROBERT (proc : P. BERTHIOT) / E. RIONDET (proc : S. GODRIE)

Secrétaire : K. CHEDAL

La séance est ouverte à 18h30.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le mandat au Conseil Général de Côte-d'Or pour le contrat d'assurance des risques statutaires ainsi que deux points relatifs aux économies d'énergie.

I. FÊTE DU 13 JUILLET 2014

Le programme est rappelé : accueil des nouveaux habitants, apéritif, repas sur réservation (plateau repas : 10,00 € pour les adultes et 5,00 € pour les enfants jusqu'à 12 ans dans la limite de 150 places), retraite aux flambeaux, feux d'artifice et soirée dansante.

Le Conseil Municipal réglera tous les frais annexes à cette manifestation. Il fixe le prix des boissons qui seront vendues pendant cette manifestation comme suit :

- Bière 1,50 €
- Soda, jus de fruits, Iced tea® 1,00 €
- Eau 0,5 L 0,50 €
- Eau 1,5 L 1,50 €
- Apéritif Rosé 1,00 €
- Vin rosé btlle 6,00 €
- Vin rouge btlle 6,00 €
- Crémant btlle 8,00 €
- Café 0,50 €

Ces tarifs sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

II. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI EN CAP PETITE ENFANCE

Rappel : jusqu'à la rentrée scolaire 2013, l'école maternelle disposait d'une ATSEM et d'un agent faisant office d'ATSEM. Ce dernier agent a passé le CAP petite enfance en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de remplacer le départ en retraite de l'ATSEM titulaire. Sur l'année 2013-2014, un contrat d'apprentissage a été souscrit pour compléter l'encadrement.

Le coût annuel d'un apprenti est de 10 164,40 € pour la collectivité.

Le Maire propose de reconduire le dispositif pour la rentrée 2014 sachant que l'école maternelle accueillera, sous conditions, les enfants âgés de 2 ans ½.

Afin d'anticiper le recrutement, un appel à candidature a eu lieu. Trois personnes ont été retenues sur les dix réponses reçues.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des personnes présentes et représentées le recrutement d'un apprenti en CAP petite enfance et autorise le Maire et l'Adjointe déléguée à l'éducation à procéder aux entretiens d'embauche et au recrutement.

III. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CÉRÉMONIE DE GENLIS

Le Comité cantonal inter-associations pour la célébration des journées mémorielles envisage d'organiser une manifestation avec reconstitution d'une tranchée de la guerre 14-18, des personnes habillées avec les uniformes de l'époque, et démonstration de distribution de repas. Le comité sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle. M. MORÉ contactera le comité pour en savoir davantage sur la manifestation et son coût prévisionnel.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées le principe de l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € maximum.

IV. RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMERCIAUX

Les baux commerciaux de la boulangerie et du salon de coiffure ont expirés. Les bilans énergétiques et amiante ont été réalisés. Le Maire propose que les loyers ne soient pas augmentés, ceux-ci supportant l'augmentation annuelle prévue dans les baux.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des personnes présentes et représentées le renouvellement des baux commerciaux et autorise le Maire à signer les actes.

V. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Côte-d'Or le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la Collectivité si les conditions obtenues donnent satisfaction ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Considérant que la durée du contrat sera de quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2015 et que le régime du contrat sera la capitalisation ;

Considérant que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré : décident à l'unanimité des personnes présentes et représentées de charger le Centre de gestion de la Côte-d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

VI. INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1) Commémoration du 27 septembre 1944 à Genlis

Celle-ci se déroulera au cimetière de Thorey-Bretonnière en mémoire des 4 aviateurs (1 anglais et 3 canadiens) morts et enterrés sur la commune de Thorey en Plaine. Des témoignages seront mis à l'honneur à cette occasion.

M. BRACHOTTE demandera au nouveau Préfet s'il sera présent lors de la cérémonie et la commune s'adaptera au protocole de la Préfecture uniquement.

Le carton d'invitation et la liste des invités doivent être revus.

Une manifestation sera organisée ultérieurement à Thorey en Plaine.

2) Point sur les inscriptions à la fête du 13 juillet

137 repas ont été réservés et commandés (111 adultes et 26 enfants).

Les plateaux seront livrés par Gauthier Traiteur.

3) Rythmes scolaires

Une réunion d'information a eu lieu début juin à la salle polyvalente pour expliquer la réforme des rythmes scolaires aux parents. L'intercommunalité a travaillé avec les deux directrices des écoles pour finaliser le règlement intérieur.

3) Économies d'énergie

Deux chantiers sont en cours d'étude :

- Étude de l'installation d'une chaudière de type biomasse. La Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Conseil Général sera sollicitée pour aider la collectivité à mettre en œuvre le projet.

Cette proposition est validée à l'unanimité des personnes présentes et représentées et le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les fonds en investissement sous réserve de l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

- Éclairage : installation de systèmes LED en remplacement des éclairages actuels. Le devis est de 19 000 € TTC pour l'ensemble des bâtiments communaux et le totem commercial. Le retour sur investissement, sans aide financière est de 4,5 ans.

Le Maire propose de solliciter des subventions y compris la réserve parlementaire et/ou sénatoriale. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) Formation des personnels

Le personnel municipal a été formé aux gestes de premiers secours. Le personnel d'entretien a été formé à la manipulation des produits d'entretien.

À THOREY EN PLAINE, le 22 juillet 2014

Gilles BRACHOTTE,
Maire



Mairie de THorey en Plaine

N° INSEE : 21632

Séance du 10/07/2014 à 18h30

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

- 14-32 - contrat d'assurance risques statutaires -31-33
- 14-33 - Fête du 13 juillet 2014 -35
- 14-34 - Renouvellement des baux commerciaux -37
- 14-35 - Recrutement d'un contrat d'apprentissage -39-41
- 14-36 - Subvention exceptionnelle : cérémonie de Genlis -43
- 14-37 - Économies d'énergie : chaufferie biomasse -45
- 14-38 - Économies d'énergie : éclairage -47

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul		
BONIN Sebastien		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine		
CHEVASSON Nelly		
FRANCINE Francine		
GODRIE Sophie		
JACQUIER Marie-Josèphe		
MORE Jacques		
PELLETIER Sylvain		
PLATHEY Marie-Madeleine		
RIONDET Emmanuelle		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

Procurations :

M. BONIN donne pouvoir à M. BRACHOTTE
 Mme COTTIN _____ à Mme CHEVASSON
 M. ROBERT _____ à M. BERTHIOT
 Mme RIONDET _____ à Mme GODRIE

Membres excusés

BONIN S., COTTIN F., JACQUIER M.J., RIONDET E., ROBERT G.

Secrétaire de séance

CHEDAL K.